

Numéro : 20222104_ODJ_CFP_DMS

Direction : Direction des Métiers Scientifiques

Pôle : Pharmacopée, Qualité Pharmaceutique des Médicaments Chimiques, Homéopathiques, à Base de Plantes et Préparations

Personnes en charge : Claire Clémencin

Comité français de la Pharmacopée
« Plantes médicinales, huiles essentielle et homéopathie »
Séance du jeudi 21 avril 2022
(Réunion en Visioconférence)

Points prévus à l'ordre du jour	Pour info/discussion /adoption
<p align="center">9h00 – Ouverture de la session en visioconférence</p> <p>I – 9h15 Début de la séance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Introduction - Tour de table 	
<p>II – Présentations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation de la Direction des Métiers Scientifiques - Présentation de la Pharmacopée et du comité français de la Pharmacopée (CFP) - Présentation des groupes de la Pharmacopée Européenne rattachés au CFP «Plantes médicinales, huiles essentielles et homéopathie » en présence des experts français des groupes européens de la Pharmacopée 13A, 13B, TCM, HOM, HMM, PA, PST * 	Information
<p>III – Point sur les déclarations publiques d'intérêts</p>	Information
<p>IV – 10h30 Dossiers à examiner en séance :</p> <p>Retour de l'enquête publique des textes à la Pharmacopée Françaises (Ph Fr) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mélanges d'huiles essentielles destinés à la voie orale pour préparations officinales - Mélanges d'huiles essentielles destinés à la voie orale pour préparations officinales - Mélanges d'huiles essentielles destinés à la voie orale pour préparations officinales 	Pour discussion

Points prévus à l'ordre du jour	Pour info/discussion /adoption
Audition des parties prenantes : ITEIPMAI (Institut technique interprofessionnel des plantes à parfum, médicinales, aromatiques et industrielles), Sociétés BONTOUX, FIRMENICH et GIVAUDAN	
- Délibération membres CFP et ANSM	Adoption
Retour de l'enquête publique des textes à la Ph Fr : - Eponge torréfiée/Spongia tosta PPH - Sabal PPH - Rhubarbe/Rheum PPH - Pulsatilla PPH Audition des parties prenantes : Sociétés BOIRON, WELEDA, LEHNING.	Pour discussion
- Délibération membres CFP et ANSM	Adoption
13h50 – Ouverture de la session en visioconférence V – 14h00 Révisions de la liste des Plantes médicinales de la Ph. Fr. et du décret N° 2008-841 relatif à la vente au public des plantes médicinales inscrites à la Pharmacopée - Présentation - Programme de travail	Pour discussion
VI – 15h00 Dossiers à examiner en séance Inscription des plantes sur la liste des Plantes médicinales de la Pharmacopée française - Cognassier du Japon (fruit) - Calophyllum tacamahaca (feuille) - Bremeria landia (feuille, tige) - Poupertia borbonica (feuille, écorce de tige) Programme de travail	Pour discussion
- Délibération membres CFP et ANSM	Adoption
17h30 - Fin de réunion	

* 13A et 13B (Drogues végétales et préparations à base de drogues végétales), TCM (Médicaments chinois traditionnels), HOM (Matières premières et souches homéopathiques), HMM (Méthodes de fabrication homéopathique), PA (Alcaloïdes pyrrolozolidiniques), PST (Pesticides dans les drogues végétales).